

V- DETERMINATION DU CREDIT D'IMPÔT PAR L'ENTREPRISE

(réservé à la Mission Fiscale)

A : Crédit d'impôt douanier

1 : Droit de douane :

2 : TVA :

Total A (1+2) :

B : Crédit d'impôt intérieur

a : Montant HT du marché :

b : TVA brute (a x 18%) :

TVA déductible

- au cordon douanier (2) :

- à l'intérieur (4) :

c : TVA nette = b - (2+4) :

d : Taxe spécifique (3) :

Total B (4+c+d) :

C : Total du crédit d'impôt (C= A+B)

A Cotonou, leSignature du chef d'entreprise

VI - VALIDATION DU CREDIT D'IMPÔT PAR LA MISSION FISCALE DES REGIMES D'EXCEPTION

-Régularité de la situation fiscale :

La Mission Fiscale des régimes d'Exception certifie que l'entreprise

- n'est pas à jour de ses obligations fiscales. Elle ne peut donc participer au présent marché (1)
- est pas à jour de ses obligations fiscales. Si elle réalise le marché, elle bénéficiera du crédit d'impôt ci-dessous. (1)

(1) Rayer la mention inutile

- Montant du crédit d'impôt :

Conformément au cadre V (colonne de droite), le crédit d'impôt

s'élève à : au cordon douanier

à l'intérieur :

TOTAL:

- Montant TTC, à prendre en compte pour apprécier les offres :

- marché HT.....

crédit d'impôt :

Marché TTC :

- Observations

A Cotonou, le

Pour le Directeur Général des Impôts

Nom du signataire

Pour le Directeur Général

des Douanes et Droits indirects

Nom du signataire